

AR PREFECTURE

005-210500237-20171108-DEL20171108170-DE
Regu le 15/11/2017

WISE PAR

FROMM Gérard le 13/11/2017 à 18:24



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
8 NOVEMBRE 2017**

Numéro

DEL 2017.11.08/170

Le **mercredi 8 novembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : STATIONNEMENT 2

Objet : ACTUALISATION
DES TARIFS DE
STATIONNEMENT ET
BARÈME TARIFAIRE POUR
LA DÉPÉNALISATION DU
STATIONNEMENT PAYANT.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Convocation

Date : 31/10/2017

Affichage : 31/10/2017

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard;
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à GUERIN Nicole;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 31

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, MARCELLO Marie, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Gérard FROMM

Suite à la délibération n°2014.11.05/185 du conseil municipal du 5 novembre 2014, les tarifs ainsi que les périodes payantes sont restés inchangés.

Au 1^{er} janvier prochain la réforme de dépenalisation et de décentralisation du stationnement payant sur voirie entrera en vigueur. À cet effet, les articles 63 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27/01/14 et 2333-87 du Code général des collectivités territoriales instituent le stationnement en véritable service public.

Tous les membres présents du conseil d'exploitation de la régie municipale briançonnaise de stationnement du 19/04/17 ont voté à l'unanimité les changements de tarifs parcs et voirie, dans la perspective de la dépenalisation du 1^{er} janvier 2018.

Ceci exposé après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter les tarifs proposés en annexe ;
- D'autoriser la perception des recettes correspondantes et leur inscription au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 23

CONTRE : 1 (MONIER Bruno)

ABSTENTION : 7 (GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICATRE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

TRANSMIS LE

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



CONSEIL MUNICIPAL DU 08/11/2017
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
STATIONNEMENT 2 DEL 2017.11.08/170

TARIFS PARCS ET LA VOIRIE
AU 1^{ER} JANVIER 2018

Considérant l'avis pris par le conseil d'exploitation de la R.M.B.S le 19/04/2017, il y a lieu de modifier la délibération n°2014.11.05/185 du 5 novembre 2014.

ABONNEMENTS PARCS EN OUVRAGES

(Val chancel - Prorel - Aigle bleu - Champ de Mars)

- 7 jours 28,00 €
- 15 jours 42,00 €
- Mensuel (24h/24h) 60,00 €
- Mensuel (jour) 45,00 €
- Trimestriel 170,00 €
- Semestriel 320,00 €
- Annuel 550,00 €

CARTE A L'HEURE

(Val chancel - Prorel - Aigle bleu - Champ de Mars)

- 50 Heures 12,00 €
- 170 Heures 35,00 €
- 350 Heures 65,00 €
- 700 Heures 90,00 €

TARIFS HORAIRES PARCS

(Val chancel - Prorel - Aigle bleu - Champ de Mars)

- 15 Minutes 0,40€
- 30 Minutes 0,80 €
- 45 Minutes 1,20 €
- 1 Heure 1,60 €
- 1 Heure 15 2,00 €
- 1 Heure 30 2,40 €
- 1 Heure 45 2,80 €
- 2 Heures 3,20 €
- ¼ d'heure supplémentaire 0,40 €

VAL CHANCEL: 30 minutes gratuites

CHAMP DE MARS: gratuit de 12h30 à 14h00 et de 19h00 à 09h00.

ABONNEMENTS MOTOS DANS LES PARCS EN OUVRAGES

Les tarifs d'abonnements motos spécifiques dans les parcs en ouvrages, application d'un taux réduit de 50% des tarifs voiture en vigueur ce jour dans les parcs en ouvrages (Sachant qu'un emplacement voiture convient pour deux motos).

TARIFS HORAIRES ET RÉSIDENTS SUR VOIRIE**ZONE « TICKET BLEU »:**

Du lundi au samedi et jours fériés de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Gratuit les dimanches.

• 30 Minutes	0,80 €
• 1 Heure	1,20 €
• 2 Heures	2,00 €
• 3 Heures	2,80 €
• 4 Heures	3,40 €
• 5 Heures	10,60 €
• 6 Heures	17,80 €
• 7 Heures	25,00 €
• 8 Heures	35,00 €
• Heure supplémentaire	0,70 €

ZONE « TICKET ORANGE »: (Place Général Blanchard)

Tous les jours de l'année de 09h00 à 19h00.

• 30 Minutes gratuites	
• 1 Heure	1,20 €
• 2 Heures	2,00 €
• 3 Heures	2,80 €
• 4 Heures	3,40 €
• 5 Heures	10,60 €
• 6 Heures	17,80 €
• 7 Heures	25,00 €
• 8 Heures	35,00 €
• Heure supplémentaire	0,70 €

ZONE PARKING CAMPING-CARS / BUS CHAMP DE MARS:

Payant par horodateur tous les jours de l'année 24h/24h.

• 30 minutes	0,80 €
• 1 Heure	1,20 €
• 2 Heures	2,00 €
• 3 Heures	2,80 €
• 4 Heures	3,40 €
• 5 Heures	4,00 €
• 6 Heures	4,80 €
• 7 Heures	5,70 €
• 8 Heures	6,20 €
• De la 9 ^{ème} à la 16 ^{ème} heure	1,20 € l'heure supplémentaire
• De la 17 ^{ème} à la 24 ^{ème} heure	2,40 € l'heure supplémentaire
• Heure supplémentaire	0,70 €

En cas de non-paiement du stationnement le forfait de post stationnement (FPS) de 35.00€, sera appliqué comme pour toutes les zones de stationnement payantes de la ville.

VIGNETTES DE STATIONNEMENT

Vignette blanche mensuelle (hors Champ de Mars): 24,00€/mois
(Résidents et travailleurs saisonniers C.D.D)

Vignette orange résidents Champ de Mars: 55,00€/an
(Pour les résidents du Champ de Mars)

Vignettes résidents permanents ville haute:

- **Vignette orange résident 1^{er} véhicule**: 35,00€/an
- **Vignette orange (avec contre marque) résident 2^e véhicule**: 35,00€/an
(uniquement Champ de Mars et Jean Freund)

Vignette commerçants et employés C.D.I:

- **Vignette verte**: 57,00€/an
(Commerçants de la ville haute et du Champ de Mars).
- **Vignette verte (avec contre marque) employés C.D.I de la ville haute et du Champ de Mars**: 57,00€/an
(Sur présentation du contrat de travail)

Vignette bleue: 57,00€/an

- **Personnels mairie, C.C.B, et les élus mairie, C.C.B.**
(Uniquement parking Jean Freund)

PIECES JUSTIFICATIVES À FOURNIR POUR LA DELIVRANCE DES VIGNETTES:

- Justificatifs de résidence:
- Taxe d'habitation, Acte de propriété, Contrat de location.
(Ne pas avoir de garage ou de box attenant au logement)
- Inscription KBIS pour les commerçants,
- Contrat de travail pour les salariés,
- Carte grise du véhicule.

NEUTRALISATION DES PLACES DE STATIONNEMENT SUR LA VOIRIE:

- Sur demande auprès des Services Techniques pour déménagement, travaux ;
- Pour une durée forfaitaire de 8H00 par jour et par place, selon tarifs en vigueur (facturation R.M.B.S) ;
- Sur demande auprès des Services Techniques pour Marchés, foires, terrasses ;
Pour une durée forfaitaire de 6H00 par jour et par place, selon tarifs en vigueur.

Les 23 places réservées aux personnes à mobilité réduite bénéficient de la gratuité du stationnement.

TARIFS SPÉCIFIQUES:

- **E.S.F Briançon:**
 - Forfait journée pour une semaine: 15,00€ l'unité (Du Samedi au Samedi)
 - Forfait abonné semaine: 12,00€ l'unité
- **Tarifs abonnements dans les parcs en ouvrages pour les socioprofessionnels et regroupement d'usagers** (seulement pour les abonnements de longues durées):
 - 5% pour 15 personnes,
 - 10% pour 30 personnes,
 - 15% pour 50 personnes,
 - 20% pour plus de 50 personnes.
- **Caution carte**: 15,00€
- **Ticket perdu**: 30,00€
- **Intervention sur site en dehors des heures d'ouvertures**: 30,00€
- **Disque bleu de stationnement arrêt minute**: 1,00€ (vendu par la R.M.B.S)

